

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SPORT

**CONVENTION DES FOULÉES DE
BEAUREGARD**

Délibération : **06.2015.042**

Transmis en préfecture le :

6 juillet 2015

Séance du : **30 juin 2015**

Compte-rendu affiché le **7 juillet 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **24 juin 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse
JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Christian
ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 12),
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine
ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, Bernadette
VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François
VURPAS (à partir du point 13), Anne-Marie
JANAS, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs :

Fabienne TIRTIAUX à Roland CRIMIER, Michel
MONNET à Guillaume COUALLIER, Bernadette
VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Isabelle
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à
Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves
CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christian DARNE

L'association « Les Foulées de Beauregard » est née en 2003 de la volonté de coureurs saint-genois et des élus de la Ville, l'objectif étant d'associer leur passion pour la course à pied au service du handicap ou de la maladie touchant les enfants.

La première édition née du partenariat entre la Ville et l'association eut lieu le 15 juin 2003.

Devant le succès, deux ans plus tard, la Ville fit évoluer le concept en fête du sport et de la jeunesse, événement convivial, familial et intergénérationnel.

Ce ne sont pas moins de 11 458 participants et 139 951 € reversés depuis 2003.

Depuis, le partenariat s'est confirmé et une convention d'objectifs et de moyens précise les engagements réciproques de l'association et de la Ville. Celle-ci arrivant à son terme nécessite d'être mise à jour et signée cette année 2015 pour trois ans avec obligation pour l'association de fournir un compte-rendu financier et sportif de l'action.

Cette convention est annuellement complétée d'une annexe qui stipule plus particulièrement les moyens et obligations annuels mis à disposition et à respecter par chacune des parties.

L'association s'engage

- à trouver des partenaires et sponsors multiples et autres moyens financiers et s'assure du dispositif de sécurité conforme aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur;
- à faire preuve d'une totale transparence en matière de reversement des fonds récoltés à l'association caritative;
- à faire mention de la participation et du partenariat de la Ville sur tout support de communication formule « organisé avec la Ville dans le cadre de la Fête du Sport et de la Jeunesse » ...

La Ville met à disposition de l'association des moyens humains, matériels et les locaux afin d'assurer un appui logistique pour le bon déroulement de cette manifestation.

L'ensemble des supports de communication ainsi que les récompenses est financé par la Ville.

Chaque année, la Ville attribuera une subvention de fonctionnement soumise à l'approbation du Conseil Municipal en fonction des documents fournis dans le dossier de demande de subvention (bilan financier, bilan sportif ...).

L'année 2014 a rassemblé plus de 2 000 personnes dont 1 402 participants aux différentes courses et randonnées et les fonds collectés de 19 371 euros ont été reversés à l'association "MUSIGONES".

Cette année, la Fête du Sport et de la Jeunesse a eu lieu le 7 juin et il est proposé que les fonds récoltés soient attribués à la "FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON" avec un beau projet d'aménagement ludique d'une salle d'attente et d'une salle de pansements afin de faciliter le travail des soignants et le confort des jeunes patients.

Dès lors, la convention d'objectifs et de moyens a été élaborée afin de concrétiser les obligations de chacun.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention ci-annexée;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et ses avenants éventuels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Christian DARNE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.